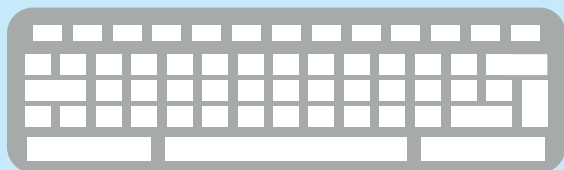


PORTAIL FAMILLES

Se simplifier la ville !



La municipalité met en place un nouvel outil très attendu par les familles. L'objectif : moderniser et se simplifier la ville !

Un portail pour simplifier les démarches.

- Accès en ligne, 24h/24h, 7j/7j
- Espace personnel, confidentiel et sécurisé
- Gestion des réservations aux activités
- Paiement en ligne
- Gestion et mise à jour du dossier familial



Selon l'activité, des pièces justificatives obligatoires sont demandées !



Les services concernés

- Cantine
- Garderie
- Études surveillées
- TAP
- Accueil de loisirs
- Crèche (en pré-inscription)



Comment se connecter au Portail Familles ?

Par le lien sur la page d'accueil du site de la ville



Comment ça marche ?

- 1 Je me connecte sur le site du portail famille, je m'identifie
- 2 Je réserve mes dates d'activités par enfant
- 3 Je reçois une validation par mail (le lendemain de la réservation effectuée du lundi au jeudi ou le lundi pour les réservations effectuées du vendredi au dimanche)
- 4 Je paye ma facture en ligne par carte bleue (le paiement est sécurisé, il est effectué depuis une plateforme de paiement bancaire)

Je peux aussi...

Consulter et modifier mon dossier famille
Inscrire / réserver / annuler
Consulter et télécharger factures et attestations
M'informer avec les programmes d'activités



Moderniser le service public pour les usagers

Le portail famille s'inscrit dans le cadre de notre agenda 21 local. Il va permettre :

- d'améliorer l'organisation et le traitement des dossiers
- de consommer moins de papiers (dématérialisation)
- d'optimiser les approvisionnements et donc de limiter le «gaspillage» alimentaire
- d'anticiper les besoins en personnel.



PORTAIL FAMILLES

La ville de Cabestany simplifie vos démarches !

Pour transférer vos documents ou nous poser des questions...

portail-familles@cabestany.com

Cantine / Garderie /
Étude surveillée / Écoles
04 68 66 36 17
Accueil de loisirs / TAP
04 68 50 71 26
Crèche
04 68 50 71 27



www.cabestany.com

